

**TAXE SUR LA GESTION DES DECHETS RESULTANT DE  
L'ACTIVITE USUELLE DES MENAGES ET DES DECHETS Y  
ASSIMILES - EXERCICE 2021.**

La Bourgmestre de la Commune de LIBRAMONT-CHEVIGNY, porte à la connaissance du public que le règlement concernant la taxe sur la gestion des déchets résultant de l'activité usuelle des ménages et des déchets y assimilés – exercice 2021 a été approuvé par le Conseil communal en séance du 17 novembre 2020 et par la Députation permanente sous n° DG05/050002//boret\_mar/153008 le 21 décembre 2020.

Le texte du règlement peut être consulté à la maison communale à Libramont-Chevigny.

A Libramont-Chevigny, le 08 janvier 2021.

Le Directeur général,

M. GUEIBE.



La Bourgmestre,

L. CRUCIFIX.